

FINANCEMENT

Vous êtes salarié :

Le Congé Individuel de Formation (CIF)

« Le congé individuel de formation (Cif) est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Le Cif est ouvert sous conditions. Il est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. »

- En savoir plus sur le [CIF](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018>

Le Plan de Formation de l'entreprise

“Le plan de formation” rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique RH d'une entreprise. Il peut également prévoir des actions de bilans de compétences ou de validation des acquis de l'expérience.

- En savoir plus sur le [Plan de formation](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267>

Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous pouvez suivre une formation en bénéficiant du maintien de vos allocations. Les conditions de prise en charge des frais de formation diffèrent selon les cas.

- Nous consulter pour plus d'information (renvoi vers la page contact)

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

« Le financement d'une formation professionnelle nécessaire à la reprise d'un emploi ou à la création d'une entreprise peut faire appel à un dispositif mobilisable lorsque les autres dispositifs collectifs ou individuels ne peuvent répondre au besoin. Pôle emploi peut attribuer une aide individuelle à la formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. »

- En savoir plus sur [l'AIF](#)

<http://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-individuelle-a-la-formation-aif-@/article.jspz?id=60856>